

Interligue Breizhskiff  
Instructions de course  
08 et 09 Septembre 2018  
Baie de La Baule, Le Pouliguen  
CNBPP  
5A



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé **sur la terrasse du centre de voile**.

**3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **sur la terrasse du centre de voile**.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu.

**5. PROGRAMME DES COURSES**

5.1 Dates des courses :

Date	1 <sup>er</sup> signal Avertissement
08 Septembre 2018	13h30
09 Septembre 2018	11h30

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont : **pavillon vert**.

**7. ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

## 9. MARQUES

9.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Conique orange	Conique orange	Cylindrique jaune	Petite cylindrique jaune

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

11.5 Si le pavillon U a été envoyé comme signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ.

Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ.

Ceci modifie la RCV 26, Signaux de course et la RCV 63.1.

Quand le pavillon U est utilisé comme signal préparatoire, la RCV 29.1 Rappel Individuel ne s'applique pas.

L'abréviation pour le score pour la pénalité sous pavillon U est UFD. Ceci modifie la RCV A11.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange **à tribord** et le côté parcours de la marque d'arrivée **à bâbord**.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour **toutes les classes** la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.1 Pour **toutes les classes** la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> (inter série ou groupes temps compensé)
Toutes	30 minutes	60 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans **une salle du centre de voile**.

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

- 16.2 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 60minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au **centre de voile**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1 (a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio
- 

- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 **1** courses doit être validée pour valider la compétition.

- 17.2 Courses retirées

(a) Quand **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **quatre à huit** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**

- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront les **coefficients BSP**

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place. *[DP]*

- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

- 18.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]**

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués.

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : **Jean Luc RICHART**

Président-e du comité technique :

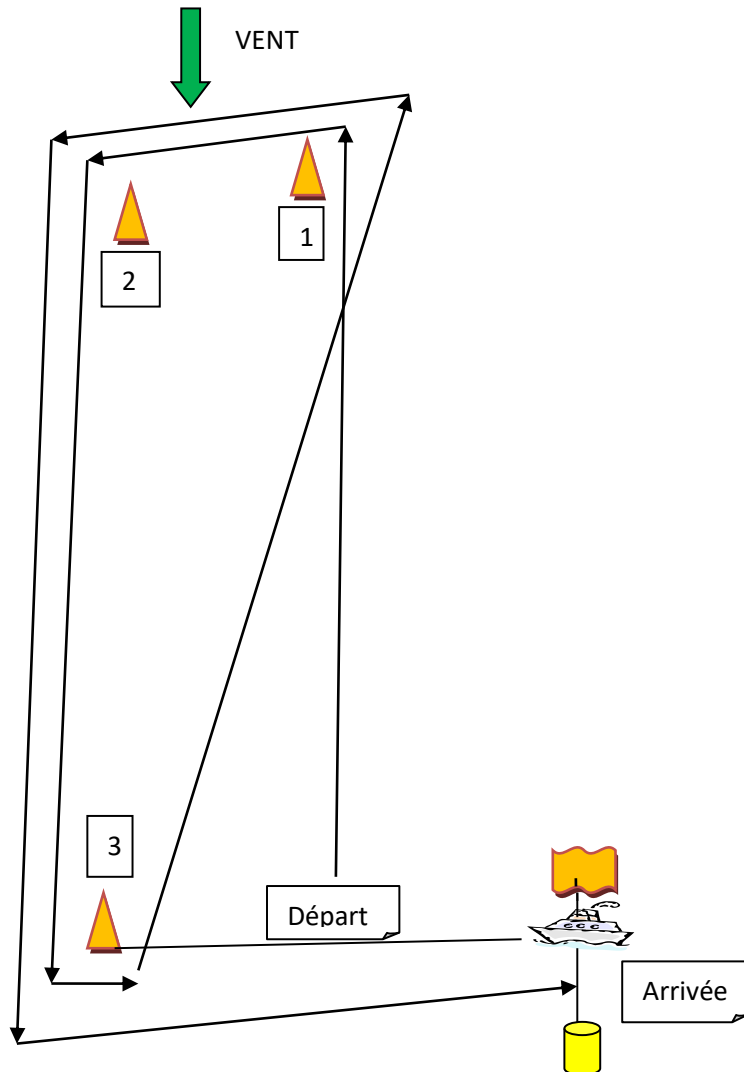
Président-e du jury : **Pascal LAINE**

Opérateur FREG Inscriptions et Résultats : **Hervé NAEL**


**ANNEXE « DESCRIPTION DU PARCOURS N°1 »**

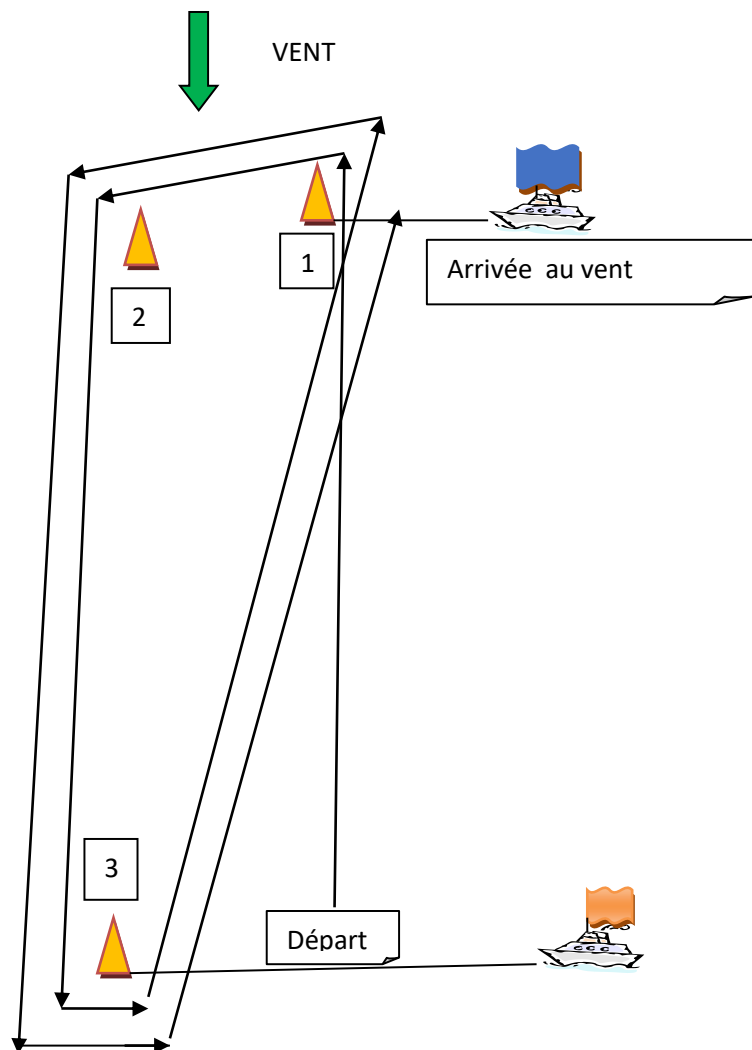
Parcours : bouées  laissées à bâbord

Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 Arrivée

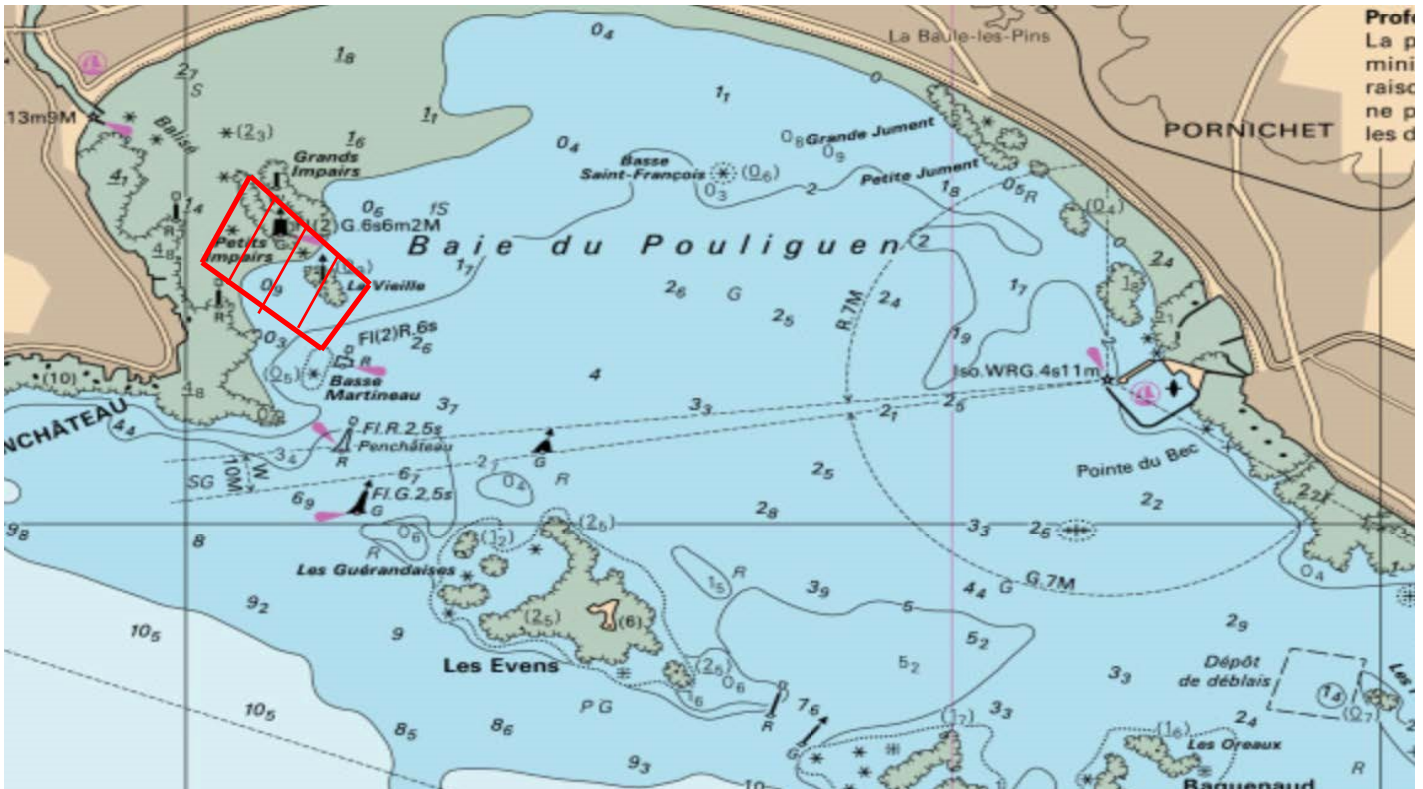


**ANNEXE « DESCRIPTION DU PARCOURS N°2 »**

Parcours : bouées  laissées à bâbord  
Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 Arrivée au vent



## ANNEXE ZONES DE DANGERS



## ANNEXE ZONES DE COURSES

